

**CONSEIL MUNICIPAL de SIMPLÉ**  
**SÉANCE du 9 janvier 2017**

L'an deux mil dix-sept, le 09 janvier à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal de la commune de SIMPLÉ dûment convoqué le 4 janvier s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de :

Monsieur Yannick CLAVREUL, Maire.

Étaient présents : Mr Anthony BARREAU et Mme Isabelle MENAN -adjoints-  
 MM Nathalie PELOURDEAU, Aurélie AUBRY, Franck PORNIN, Rémi TROTTIER, Joël FOURNIER, Héliéna RAIMBAUD, Jean-Claude CHARLES et Anthony ROUGET.

Formant la majorité des membres en exercice

Était absent excusé :

Le Conseil Municipal a désigné, conformément à l'article L2121-15 du CGCT, en qualité de secrétaire de séance Monsieur Anthony ROUGET.

Nombre de Conseillers :	En exercice :	11
	Quorum :	06
	Présents :	11
	Votants :	11

Le procès-verbal du 6 décembre est lu et adopté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Président a ouvert la séance et a exposé ce qui suit.

### ORDRE DU JOUR

#### **2017/002 Attribution des subventions pour l'année 2017**

**Le Conseil Municipal, après délibération, vote par 10 voix pour, 1 voix contre les subventions suivantes :**

#### **Subventions aux Associations Communales :**

Club de Printemps 250€, U.S.S.M.P 250€, Tennis de table 250€, Comité des fêtes 250€, Comité de Jumelage 250€, Foyer des Jeunes 250€, Groupement de défenses contre les ennemis de la culture 250 €, Association Familles Rurales 250 €, Simplé Burlesque 250€ et la Boule Simpléenne 250€.

**Montant total de 2 500,00€.**

#### **Subventions aux Associations Hors commune :**

Secours Catholique Paroisse St Jean Bosco 50€, Courses de Vire 80€ et SPA 123,60€

**Montant total de 253,60€.**

Il est précisé que les subventions ne seront versées aux associations communales que sur présentation de leur bilan.

#### **Commerce**

Le commerce a ré-ouvert le 7 janvier 2017.

Le maire informe le conseil qu'un achat de mobilier supplémentaire sera à prévoir sur l'année 2017.

L'inauguration est prévue le vendredi 10 février à 19h00. Les élus locaux, maires et représentants de la Communauté de Communes du Pays de Craon ainsi que les artisans ayant participé au chantier seront invités.

Coût des travaux : le bilan sera présenté au conseil lors de la réunion du 6 février.

#### **Salle multiactivités**

#### **2017/001 Délibération portant sur l'autorisation de signature et le choix de l'entreprise pour le lot 4 de la construction de la salle multiactivités**

Vu le nouveau code des marchés publics,

Vu la liquidation judiciaire par jugement du Tribunal de Commerce d'Angers en date du 30 novembre 2016 de l'entreprise SAS ETS DAVID, titulaire du lot 4 - Menuiseries extérieures pour le marché de la salle multiactivités,  
Vu le dossier d'analyse des offres du 09 janvier 2017 présenté par Monsieur le Maire relative à la fourniture et la pose de menuiseries extérieures dans le cadre de la construction d'un espace multiactivités,

Après vérification par l'atelier d'architecture GAUTIER/GUILLOUX, maître d'œuvre, des offres déposées par les sociétés :

- SN ALUGO de CHOLET
- AD2M de Château-Gontier
- SAS BARON de Changé
- DAUVERCHAIN de Mayenne

Après analyse suivant les 2 critères de sélection :

➤ **Prix de la prestation 60%**

➤ **Valeur technique de l'offre 40%**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **décide** à l'unanimité :

- de retenir l'offre de la société SAS BARON de Changé pour un montant de 31 725,00€ HT soit 38 070,00€ TTC,
- charge le maire de prévenir les entreprises non retenues,
- autorise le maire à notifier le marché à l'entreprise retenue et à signer le marché correspondant (tranche ferme et tranche conditionnelle),

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

**Point sur les travaux :** bonne avancée générale du chantier.

Compteur électrique : un rendez-vous pour établir les modalités du futur contrat est prévu le lundi 16 janvier 2017 avec les sociétés ENEDIS et Isolec (Lot 10 – électricité).

### **2017/003 Subvention MSA**

Dans le cadre de l'opération « construction d'une salle multiactivités », une délibération prise par le Conseil municipal en date du 2 mai 2016, autorisait le maire à solliciter, auprès de la MSA de la Mayenne, une aide financière d'un montant de 2 500 € ainsi qu'un prêt d'un montant de 50 000 €.

Après examen du dossier de demande par son Conseil d'administration, la MSA informe Monsieur le maire par courrier en date du 2 janvier 2017, des décisions suivantes :

- la demande de subvention d'un montant de 2 000€ est refusée
- l'octroi d'un prêt de 50 000 € au taux d'intérêt de 1.75 % remboursable sur 10 ans est accordé

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **prend acte** du refus de versement de la subvention demandée
- **ne donne pas suite** à l'offre de prêt d'un montant de 50 000€ au taux d'intérêt de 1.75% et charge Monsieur le maire de bien vouloir en informer la Mutualité Sociale Agricole.

### **Voirie : point sur les travaux à entreprendre**

Monsieur Anthony BARREAU, rapporteur, informe le conseil que l'entretien des chemins de ferme communaux, jusqu'alors effectué en intégralité par la communauté de communes de Cossé-le-Vivien, est géré désormais par la Communauté de Communes du Pays de Craon. Il s'avère que certains chemins, dont les actes notariés de cession n'ont pas été rédigés à l'époque, ne seront pas entretenus par la communauté de communes du Pays de Craon.

Une estimation des coûts de régularisation est en cours.

Point à temps : le point a été fait avec le référent de la Communauté de Communes du Pays de Craon.

VC7 : l'élargissement sur cette voie nécessite un curage de fossé. La demande sera faite auprès de Madame REBULARD à la communauté de communes du Pays de Craon.

### **Bâtiments communaux :**

Suite à la présentation du Conseil en Energie Partagé sur le bilan énergétique, une commission d'élus s'est constituée. Messieurs BARREAU, PORNIN et CHARLES sont chargés de relever, le 2 de chaque mois, les compteurs électriques des bâtiments communaux. Une synthèse sera faite, elle permettra de déterminer les travaux à entreprendre pour réduire la consommation d'énergie.

### **Carte communale**

La Commission CDPENAF du 8 décembre dernier a validé le projet de carte communale de Simplé. Le refus récent d'un permis de construire amène néanmoins les élus à envisager d'insérer un hameau en zone constructible. Ce point est traité conjointement avec Monsieur Verdier de la Direction Départementale des Territoires.

### **Assainissement**

En cas de vente immobilière, Monsieur le maire informe le conseil que la commune doit contrôler les réseaux et délivrer un certificat d'assainissement. La prestation par l'agent communal et le coût du produit utilisé pour le contrôle pourraient être facturés au pétitionnaire. Le transfert de la compétence assainissement à la Communauté de communes intervenant le 1<sup>er</sup> janvier 2018, le Conseil Municipal décide pour 2017 de ne pas facturer cette prestation.

Monsieur Anthony BARREAU est désigné élu référent dans le cadre du transfert de la compétence.

### **Commission scolaire :**

Une réunion est prévue le lundi 30 janvier 2017 avec les élus de la commission scolaire de Marigné-Peuton et les enseignantes.

### **Fleurissement :**

Les devis de candélabre reçus seront présentés à la réunion de conseil du 6 février prochain.

## **Questions diverses**

**Tarifs de location de salle :** une réunion est fixée le jeudi 19 janvier à 20h15.

**Arrêt de travail d'un agent communal :** l'agent en charge de la cantine scolaire étant en arrêt de travail, l'intérim est assuré en interne par un autre agent communal.

**Vœux 2017 :** le vin d'honneur sera fourni par M. Girault du commerce Le Cheval Blanc.

**Dégradation du terrain de football :** suite à des dégradations faites au terrain de football dans la nuit du 6 au 7 janvier dernier, Monsieur le maire convoque les jeunes responsables des faits le vendredi 13 janvier 2017 à 19h00 à la mairie. Des travaux d'intérêts généraux de remise en état leur seront demandés.

### **Prochaines manifestations :**

**Vœux 2017 : dimanche 15 janvier à 10h30**

**Concours de belote du Club : samedi 21 et dimanche 22 janvier**

**Soirée école : samedi 4 février**

**Loto du jumelage : dimanche 5 février à Villiers Charlemagne**

**Prochaine réunion de conseil municipal :** lundi 6 février 2017 20h15'

Séance levée à 22h43'

*Le secrétaire de séance*

*Anthony ROUGET*

*Le Maire*

*Yannick CLAVREUL*